

SEANCE DU BUREAU DU 24 AVRIL 2020

Mettre le développement durable en pratique : le Conseil Rhénan montre l'exemple

Le Bureau du Conseil Rhénan, lors de sa séance du 24 avril 2020,

1. constate que le développement durable est une tâche qui incombe à la société dans son ensemble et qui nécessite des ajustements à tous les niveaux. Les autorités publiques ont un rôle particulier à jouer dans sa mise en œuvre, car leurs actions servent également de modèle pour d'autres acteurs.
2. souligne l'importance du niveau local et régional ainsi que des pratiques durables en matière de marchés publics conformément aux objectifs 11 et 12 de l'Agenda pour le développement durable de l'ONU.
3. salue les initiatives et les stratégies de développement durable déjà existantes dans les collectivités du Rhin supérieur et au niveau national. Parmi les bons exemples, on peut citer les stratégies de développement durable du Bade-Wurtemberg¹, de la Rhénanie-Palatinat² et de l'Allemagne³, les recommandations de l'Agence française de la transition écologique (ADEME)⁴ et les recommandations pertinentes de l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV)⁵.
4. s'engage à faire du développement durable un principe fondamentale de son fonctionnement, en particulier dans les domaines suivants :
 - **Restauration lors d'événements** : Lors de ses propres réunions et manifestations, le Conseil Rhénan veille à ce que la restauration soit aussi régionale, saisonnière et biologique que possible et cherche à éviter le gaspillage alimentaire. Afin de réduire les déchets inutiles, les articles réutilisables sont toujours à privilégier.
 - **Promotion des transports en commun** : pour les réunions physiques, le choix du lieu et de l'heure favorise au mieux l'accès en transports en commun des participants.
 - **Transformation digitale** : le Conseil Rhénan dématérialise au maximum son travail par le biais de son extranet et de la communication par courriel. En règle générale, l'envoi de documents par voie postale est à éviter. Lorsque du papier et d'autres fournitures de bureau sont utilisés, il convient de vérifier qu'ils sont, dans la mesure du possible, fabriqués à partir de matériaux recyclés et renouvelables. Le Conseil Rhénan prendra en considération les impacts environnementaux de l'usage numérique : valorisation de la chaleur fatale des data center, préconisations dans l'utilisation de fichiers et l'envoi de documents, bilan carbone

¹ Nachhaltigkeitsstrategie Baden-Württemberg : <https://www.nachhaltigkeitsstrategie.de/startseite.html>

² Nachhaltigkeitsstrategie Rheinland-Pfalz : <https://mwvlw.rlp.de/de/themen/wirtschafts-und-innovationspolitik/nachhaltigkeit/>

³ Deutsche Nachhaltigkeitsstrategie : <https://www.bmu.de/themen/nachhaltigkeit-internationales/nachhaltige-entwicklung/strategie-und-umsetzung/nachhaltigkeitsstrategie/>

⁴ Agence de la Transition écologique: <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public>

⁵ Office fédéral de l'environnement OFEV : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/consommation-durable.html>

de leur extranet... Ainsi, lors de l'achat de nouveaux équipements informatiques, l'efficacité énergétique est prise en compte dans la mesure du possible et la préférence est donnée aux équipements portant des labels tels que *Blue Angel*, *Energy Star* ou *TCO certified*, et l'attention est également portée sur la classe d'efficacité la plus élevée possible selon le label énergétique de l'UE.

5. invite les membres du Conseil Rhénan à soutenir également la mise en œuvre pratique du développement durable dans leurs collectivités respectives.